DLP 09-07-93002360



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

GRANDES CULTURES

C.P.P.A.P. N° 1859 AD

AVERTISSEMENTS AGRICOLES AQUITAINE

N° ISSN 0763.7314

------ BULLETIN TECHNIQUE N° 8 ------ ABONNEMENT ANNUEL : 330 F ------

VENDREDI 9 JUILLET 1993

MAIS

*** SESAMIE : DEBUT DU 2EME VOL PREVU AUTOUR DU 15 JUILLET.**

*** PYRALE : DEBUTER LA PROTECTION DES MAIS DOUX A L'APPROCHE DE LA FLORAISON FEMELLE.**

*** HELMINTHOSPORIOSE : SEUILS D'INTERVENTION SOUVENT ATTEINTS EN MAIS DOUX ET SEMENCES.**

*** ACARIENS : NOTE COMMUNE AGPM/SPV.**

MAIS

SESAMIE

Le deuxième vol devrait débuter selon les zones autour du :

- 13 juillet en Haute-Lande,
- 15 juillet en Bassin de l'Adour et région des Gaves,
- 18 juillet en Gironde, Lot-et-Garonne et Dordogne.

Selon toute vraisemblance, la protection contre les chenilles de deuxième génération devra débuter autour du :

- 29 juillet en Haute-Lande,
- 31 juillet en Bassin de l'Adour et région des Gaves,
- 2 août en Gironde, Lot-et-Garonne et Dordogne.

Une seconde intervention est préconisée deux semaines après la première ; si malgré tout une stratégie en une seule application est choisie, la date optimale de traitement se situera alors environ 6 jours après les dates ci-dessus.

La liste des produits autorisés est portée dans le dépliant AGPM/SPV joint au bulletin n° 3 du 9 avril 1993.

PYRALE

Compte tenu de la synchronisation observée cette année avec le vol de sésamie, la protection contre ce dernier ravageur devrait aussi permettre de circonvenir les infestations de pyrale du maïs..

ACARIENS

Les zones à risque où une influence notable sur le rendement est probable se limitent aux productions de semences du Bassin de l'Adour et de la région des Gaves, **en situations non irriguées**. On observera alors les préconisations suivantes AGPM/INRA/SPV :

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT / PROTECTION DES VÉGÉTAUX
51, rue Kieser 33077 Bordeaux Cedex - Tél. 56 00 42 03 • Télécopieur 56 00 42 31
Régisseur de Recettes : D.R.A.F. AQUITAINE • CCP BORDEAUX 6 700 09 P
BULLETIN TECHNIQUE / PUBLICATION PÉRIODIQUE- imprimé à la Station d'Avertissement Agricoles / Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

P65.

Note commune AGPM - INRA - SPV concernant les acariens sur maïs en 1993

Depuis quelques années, des pullulations d'acariens sont apparues assez fréquemment dans les cultures de maïs et quelques parcelles ont pu être entièrement décolorées. La perte de rendement résultant de leurs attaques peut atteindre alors 20 à 30 %.

Les espèces responsables sont les araignées jaunes communes (= *Tétraniques*) très répandues partout dans l'environnement de la parcelle. C'est pourquoi les premiers foyers apparaissent toujours en bordure et certains voisinages (friches, vignes, bords de chemin) accroissent les risques. Une forme rouge de tétranyque peut également être rencontrée par endroit.

Pas de lutte aveugle

La plupart du temps, les attaques se développent dans la culture durant une ou deux semaines puis s'arrêtent, restant localisées en foyers et pouvant même disparaître spontanément. Le rendement n'est affecté que si les feuilles entourant l'épi sont envahies par les acariens entre la floraison et le stade grain pâteux.

- si les attaques se produisent chaque année : traitement préventif fin juin-début juillet (maïs d'environ 70-80 cm de haut),

- si les attaques sont peu fréquentes : traitement curatif. Les rangs de bordure seront surveillés attentivement toutes les semaines et il faudra intervenir si l'attaque progresse sur ces rangs (décoloration nette des feuilles entourant l'épi présence de toiles et d'acariens sous ces feuilles).

Produits autorisés : catégorie acariens/maïs

1 - Produits préventifs : CESAR à 0,25 kg/ha, APOLLO à 0,4 l/ha

2 - Produits curatifs : OMITE 57 EL à 2 l/ha, dicofol à 720 g de ma/ha (nombreuses spécialités), biphenthrine à 30 g ma/ha.

NB : la réussite du traitement exige d'utiliser un matériel d'application spécialisé (pendillards).

HELMINTHOSPORIOSE

Les premières taches sont maintenant bien présentes en production de semences du Bassin de l'Adour et région des Gaves, souvent associées à des symptômes d'anthracnose ; dans ces situations une intervention à l'aide d'une spécialité portée dans le dépliant AGPM/SPV joint au bulletin n° 3 du 9 avril 1993 est préconisée dans les meilleurs délais (la préservation du rendement est optimale lorsque le fongicide est appliqué en préventif par rapport à la contamination des feuilles qui encadrent l'épi femelle). La stratégie ci-dessus reste pertinente en cas d'attaques de rouille ou d'anthracnose.

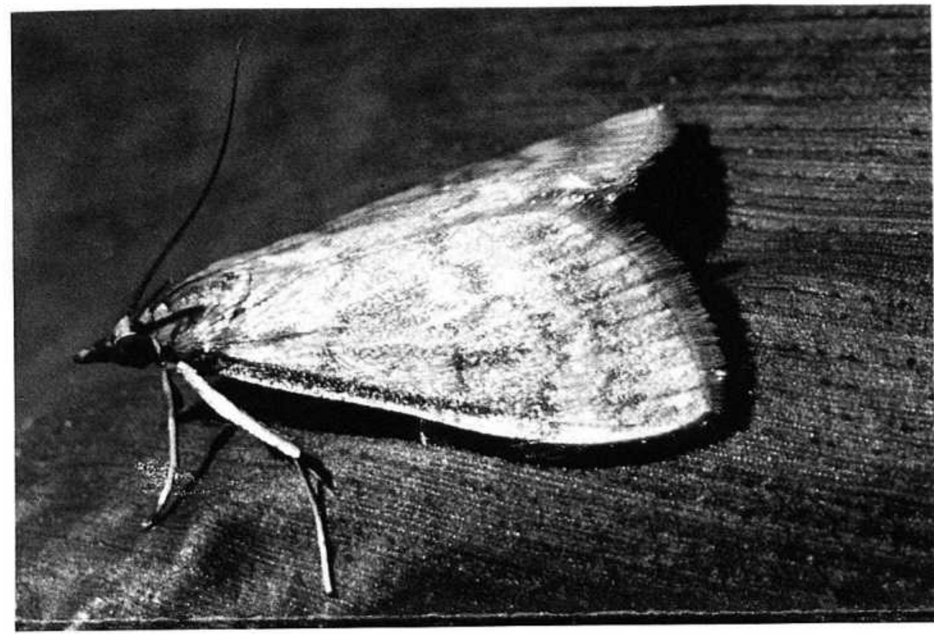
En maïs-consommation, seules quelques variétés sensibles en Haute-Lande présentent des symptômes ; l'application se limitera à ces rares cas, et sera réalisée lorsque 75 % des pieds porteront des taches sur les feuilles encadrant l'épi femelle ; la surveillance de la parcelle pourra se limiter aux bordures où la maladie connaît en règle générale un développement plus intense et plus précoce. Si ce seuil n'est pas atteint avant la fin du stade "laiteux", aucune protection n'est à envisager.

FICHE PHYTOSANITAIRE

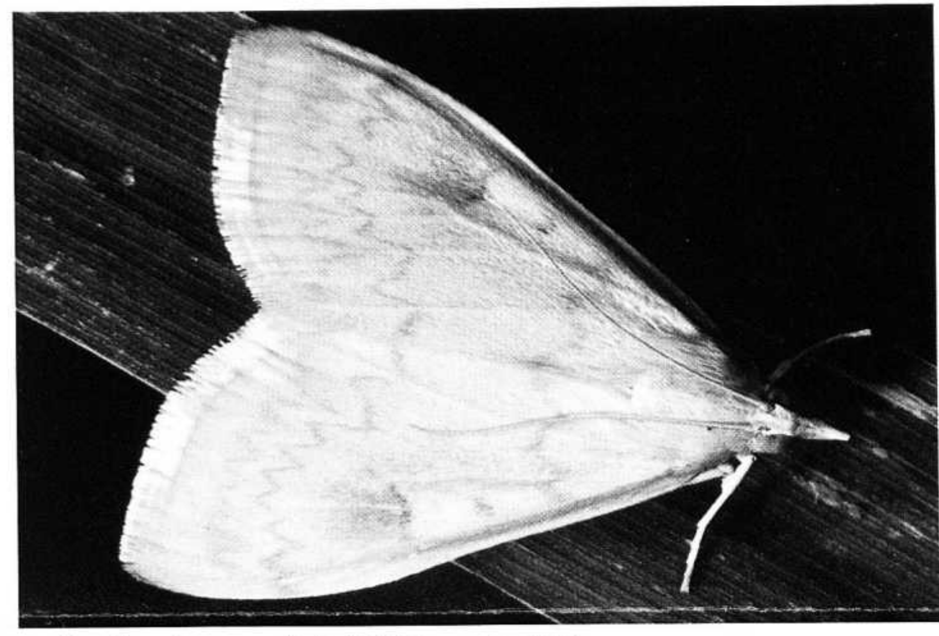


MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET - SERVICES DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

PYRALE DU MAÏS

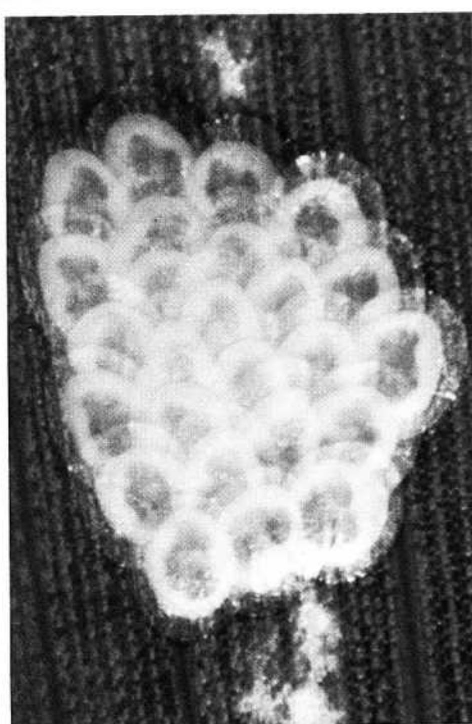


Papillon mâle (entre 1,5 et 2 cm de long) se prend dans les pièges sexuels

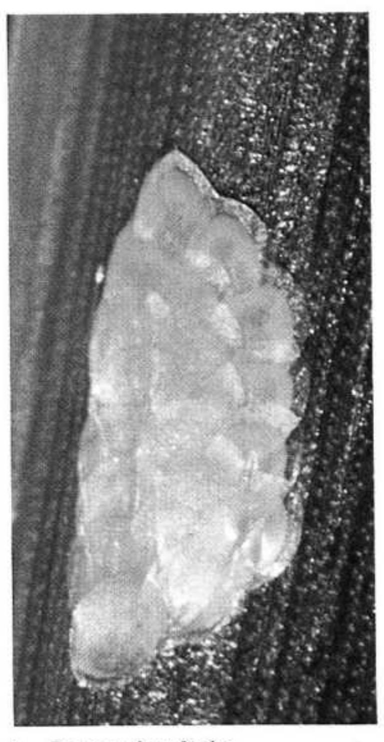


Papillon femelle, apparaît de 2 à 8 jours plus tard

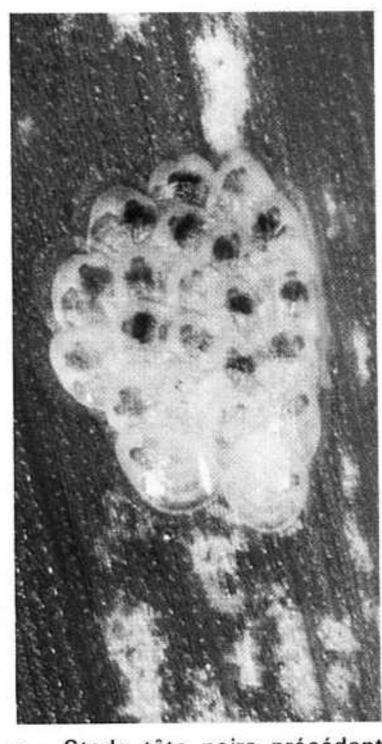
PONTES



a - Ponte jeune (ooplaque) 0,5 à 1 cm de long

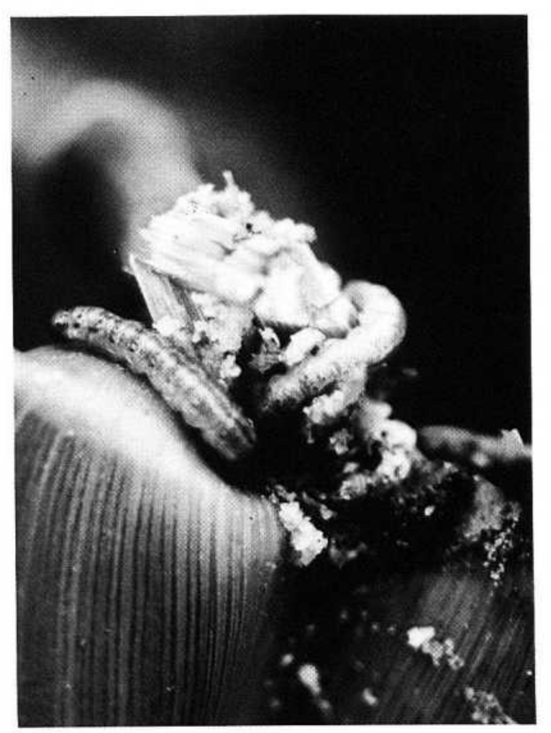


b - Ponte plus âgée



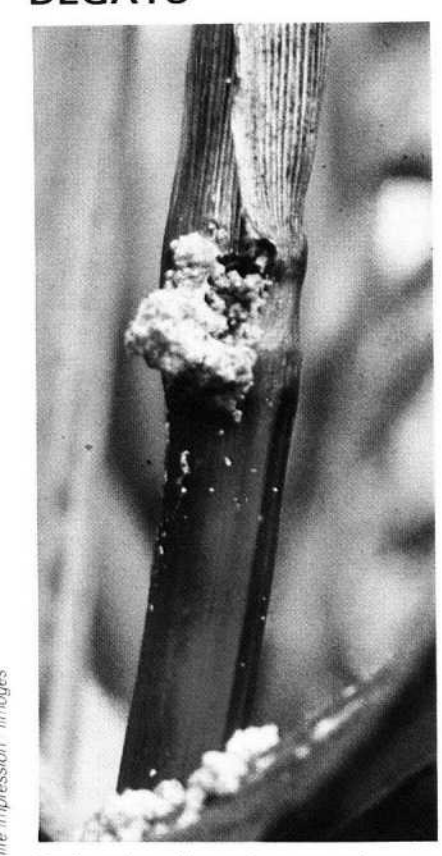
c - Stade tête noire précédent l'éclosion

CHENILLES



Chenilles (2 à 3 cm de long) au milieu des sciures provenant de leur perforation

DÉGÂTS



Perforation d'une tige occasionnant...



Souvent une casse de la panicule mâle



Parfois une casse de la tige



Chenille dans un épi

centre impression limoges

P66

Mise à jour en janvier 1992